

EVECHÉ DES TROIS-RIVIÈRES, LE 10 SEPTEMBRE 1887.

[Lettre

A Son Eminence le Cardinal SIMEONI,

Préfet de la S. C. de la Propagande.

EMINENCE,

Dans ma lettre du 28 juillet dernier, je disais : " Il y a encore plusieurs autres observations importantes à faire, spécialement en ce qui regarde les componendes que Mgr Cameron a mises en partage, contrairement à un indult particulier qui m'a constamment autorisé à les appliquer à *mon propre usage*. Je les ai employées presque totalement aux besoins du diocèse, sans m'en rien réserver pour mes vieux jours. " Et pourtant : "*dignus est operarius mercede sua* ! "

Voici quelques-unes de ces observations qui pourront vous être utiles pour mieux juger la situation du diocèse des Trois-Rivières et la question de justice dans le partage des dettes de ce diocèse.

1o. Lorsque j'ai pris l'administration financière du diocèse des Trois-Rivières en 1861, je l'ai trouvé grevé d'une dette d'environ \$96 mille piastres avec un intérêt de plus de \$6 mille piastres à payer par année sur cette dette.

L'actif ne présentait qu'un revenu d'environ \$2 mille piastres annuellement pour payer ces intérêts et rembourser ce capital ! C'est dire que la Corporation épiscopale était dans l'impossibilité de tenir ses engagements. Il n'y avait plus qu'à compter sur l'indulgence des créanciers, et la générosité du clergé et des fidèles pour sauver l'institution épiscopale d'une ruine complète, et le diocèse du déshonneur de la banqueroute ; c'était une rude besogne à accomplir ! Avec la grâce de Dieu, j'eus le courage de l'entreprendre et de la mener à bonne fin, grâce à la bonne volonté que je rencontrai généralement, malgré les faibles ressources du diocèse.

2o. Il va sans dire qu'ayant de si lourds sacrifices à demander aux créanciers et aux diocésains, il m'a fallu donner l'exemple. Aussi depuis cette époque jusqu'à ce jour, je n'ai guère demandé à la Corporation épiscopale que la nourriture, le vêtement et le logement. J'aurais bien pu, il me semble, exiger des honoraires convenables comme on le faisait ailleurs ; mais j'ai tout sacrifié pour sauver la Corporation épiscopale et les institutions diocésaines du désastre.

3o. Depuis que je suis devenu évêque des Trois-Rivières, j'ai continué à faire les mêmes sacrifices, comptant sur la stabilité de l'existence du diocèse tel que je l'avais reçu. Cependant un indult pontifical accordé à mon Vénérable Prédécesseur et toujours renouvelé depuis, m'autorisait à employer à

1600  
ANNV/72

NOT. T. 128. BIST. T. CANTAS. 302

HIST/14  
LF  
F5012  
1887  
L-51